



Tournoi final de qualification olympique 2021

**Tournoi final de qualification olympique
Paris, France 18-21 juin, 2021**

1. Introduction

Ce document sert d'addendum de sélection à la politique de sélection de l'équipe nationale de tir à l'arc recourbé de Tir à l'arc Canada.

L'objectif de cet addendum est de définir les critères spécifiques utilisés par Tir à l'arc Canada pour sélectionner les athlètes qui participeront au Tournoi final de qualification olympique (TFQO) de 2021.

Pour référence, la politique de sélection canadienne de tir à l'arc recourbé peut être consultée en cliquant sur le lien suivant:

<https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2020/09/Sept-2020-FINAL-Politique-de-selection-de-lequipe-canadienne-dARC-RECOURBE.pdf>

Toutes les informations ci-dessous concernant les Jeux olympiques 2020 font référence aux Jeux olympiques de Tokyo qui se dérouleront du 23 juillet au 8 août 2021.

2. Critères d'éligibilité

La sélection sera faite conformément à la politique de sélection de l'équipe nationale de tir à l'arc recourbé de Tir à l'arc Canada, et le cas échéant, à cet addendum. Les conditions d'admissibilité doivent être remplies comme indiqué dans la politique de sélection et dans cet addendum.

3. Comité de sélection

Sous la direction du CHP, l'entraîneur national d'arc recourbé est responsable de la sélection des athlètes et du personnel pour la participation aux événements sanctionnés,

conformément à la politique de sélection de l'équipe canadienne de tir à l'arc recourbé et aux critères spécifiques à l'événement.

4. Détails de la sélection

A. Sélection spécifique hommes/femmes

Pour le TFQO, un processus de sélection distinct sera utilisé pour les hommes et les femmes.

B. Calendrier de sélection

La sélection pour le tournoi final de qualification olympique se sera effectuée au plus tard le 1er juin 2021.

5. Taille de l'équipe

Le nombre maximum d'archers pouvant être inscrit par le Canada au TFQO est de trois hommes et trois femmes, et les remplaçants qui ne voyageront pas.

6. Changements et modifications

En cas de modifications par la World Archery (WA) des critères de sélection et d'éligibilité, Tir à l'arc Canada est tenu de respecter ces changements. Le cas échéant, Tir à l'arc Canada examinera et modifiera ce document pour se conformer aux nouveaux règlements ou conditions.

Tir à l'arc Canada suit attentivement l'évolution du coronavirus à l'échelle mondiale et nationale ainsi que son impact sur les événements internationaux de tir à l'arc et/ou la sélection nationale d'athlètes participants à ces événements. Tir à l'arc Canada respectera cet addendum de sélection telle que rédigée, excepté si des circonstances exceptionnelles et imprévues liées au coronavirus l'exigent.

Cependant, des situations liées à la pandémie du coronavirus peuvent survenir et entraîner la modification de cet addendum de sélection. S'il y a des impacts directs sur l'addendum de sélection, des modifications seront apportées le plus rapidement possible et aussi souvent que nécessaire. Le cas échéant, toute modification sera communiquée dès que possible aux personnes concernées.

De plus, certaines situations pourraient survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer cette procédure interne de sélection en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Le cas échéant, toute décision, y compris les décisions de sélection, sera prise par la ou les personnes détenant le pouvoir de décision, comme indiqué dans la présente procédure interne de sélection. La décision se prendra en consultation avec la ou les personnes ou le(s) comité(s) concerné(s) (selon

le cas), et conformément aux objectifs de performance, à la philosophie et à l'approche de sélection énoncées dans ce document. Si une telle décision est nécessaire, Tir à l'arc Canada communiquera avec les personnes concernées dès que possible.

7. Procédure de sélection de l'équipe - Critères spécifiques à l'événement

A. Femmes

1. Compétition(s) définie(s)

Les trois (3) compétitions définies de 2021 suivantes offrent des possibilités de sélection, comme indiqué ci-dessous.

1. Championnats panaméricains 2021, Monterrey, Mexique, mars 2021
2. Coupe Gator 2021, Gainesville, Floride, printemps 2021*
3. Compétition définie 720 (T2) 2021, mai-juin 2021**

- a. Tir à l'arc Canada nommera jusqu'à trois athlètes féminines pour la sélection du TFQO en fonction des scénarios décrits ci-dessous.
 - i. Si aucune femme canadienne n'obtient le quota olympique à Monterey au Mexique, Tir à l'arc Canada sélectionnera les athlètes qui auront tiré à une seule (1) ronde 720 avec un score égal ou supérieur à 643 lors d'une des compétitions définies, jusqu'à un maximum de trois (3) athlètes.
 - ii. Si une archère obtient une place de quota olympique lors du tournoi de qualification continental à Monterrey au Mexique et qu'elle est par la suite nommée dans l'équipe olympique de Tokyo 2020, ET qu'au moins deux archères supplémentaires remplissent les critères énoncés dans la clause ci-dessus, Tir à l'arc Canada nommera au TFQO trois athlètes féminines pour participer à la compétition individuelle et par équipe.
 - iii. Si trois (3) athlètes féminines obtiennent collectivement un score de 1929 à la même compétition définie, Tir à l'arc Canada nommera au TFQO trois athlètes féminines pour participer à la compétition individuelle et par équipe.

b. Pour la sélection, les athlètes féminines seront classées en fonction des éléments suivants:

- i. Si aucune Canadienne n'obtient le quota olympique à Monterey au Mexique, les archères seront classées en fonction de leur résultat le plus élevé en ronde 720 dans la ou les compétitions définies.
- ii. Si une Canadienne obtient le quota olympique à Monterey au Mexique, l'archère sera classée première pour la sélection, les autres athlètes seront classées en fonction de leur score le plus élevé en ronde 720 dans la ou les

compétitions définies.

Note : *Des situations en lien avec la pandémie du coronavirus peuvent survenir et entraîner l'annulation de la Coupe Gator ou empêcher les athlètes de voyager à l'événement. Le cas échéant, les athlètes se verront offrir deux occasions d'obtenir des résultats lors de la compétition 720 définie (T2) en 2021.

**La date et le lieu de la compétition 720 définie (T2) 2021 seront communiqués lorsque le calendrier international sera déterminé et avec un préavis d'au moins 60 jours. L'événement pourra être une compétition ouverte ou une simulation structurée.

2. Physiologie

Les athlètes devront atteindre le niveau de test bleu comme indiqué dans le document Protocoles de tests physiologiques et de conditionnement physique de Tir à l'arc Canada, qui peut être consulté ici: <https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2019/10/FR-Fitness-Protocols.pdf>

B. Hommes

1. Compétition définie

La sélection pour les hommes du TFQO s'alignera sur le processus utilisé dans le PIN pour Tokyo. Ce document peut être consulté ici: https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2020/10/FR_Tokyo_INP.Sept25.AB_SR.pdf. Dans chaque scénario décrit ci-dessous, l'archer individuel désigné pour participer aux Jeux olympiques de Tokyo 2020 sera membre de l'équipe de trois archers participant au TFQO. Les critères ci-dessous visent à décrire le processus de sélection des deux membres additionnels de l'équipe qui participeront à l'événement.

- a. Tir à l'arc Canada sélectionnera dans l'équipe tout athlète ayant obtenu un résultat qui le classe parmi les 3 premiers dans la compétition individuelle ou par équipe à l'une des deux premières étapes des épreuves de la Coupe du monde 2021.
- b. Si, il reste des places dans l'équipe après l'application de la section (a) ci-dessus, les archers seront sélectionnés en fonction de leur classement dans le « processus de sélection non automatique » tel que défini dans le PIN pour Tokyo.
- c. Si, après avoir appliqué la section (a) ci-dessus, plus de trois athlètes sont qualifiés, les archers seront sélectionnés en fonction de leur classement dans le « processus de sélection non automatique » tel que défini dans le PIN pour Tokyo.

2. Physiologie

Les athlètes devront atteindre le niveau de test bleu comme indiqué dans le document Protocoles de tests physiologiques et de conditionnement physique de Tir à l'arc Canada, qui peut être consulté ici: <https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2019/10/FR -Fitness-Protocols.pdf>